



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 8 juillet 2016

N° 2016-391

Convocation du 1 juillet 2016

Aujourd'hui vendredi 8 juillet 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à M. Yohan DAVID
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH
M. Alain CAZABONNE à M. Jean-Jacques BONNIN
M. Michel LABARDIN à M. Jacques MANGON
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
Mme Léna BEAULIEU à M. Max GUICHARD
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Didier CAZABONNE à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Chantal CHABBAT à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à Mme Emmanuelle AJON
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Frédérique LAPLACE
M. Thierry MILLET à M. Eric MARTIN
Mme Christine PEYRE à Mme Dominique IRIART
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Gladys THIEBAULT à M. Benoît RAUTUREAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme. Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20
M. Michel DUCHENE à M. Max COLES à partir de 12h15
Mme. Emmanuelle AJON à M. Jacques GUICHOUX à partir de 12h55
M. Erick AOUIZERATE à Mme. Elisabeth TOUTON à partir de 13h05
Mme. Anne-Marie CAZALET à Mme. Maribel BERNARD à partir de 12h10

Mme. Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 10h45
M. Jean-Louis DAVID à M. Erick AOUIZERATE à partir de 12h35
M. Jean-Louis DAVID à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 13h05
Mme. Nathalie DELATTRE à M. Stéphan DELAUX à partir de 11h25
Mme. Michèle DELAUNAY à M. Serge TOURNERIE à partir de 13h15
Mme Laurence DESSERTINE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 12h50
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 13h20
M. Marik FETOUEH à Mme. Magali FRONZES à partir de 13h20
M. Franck JOANDET à M. Pierre HURMIC à partir de 12h15
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 11h55
M. Bernard LEROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00
M. Pierre LOTHaire à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h35
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme. Anne WALRYCK à partir de 12h10
Mme. Arielle PIAZZA à Mme. Anne BREZILLON à partir de 11h00
Mme. Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 12h25
M. Fabien ROBERT à M. Daniel HICKEL à partir de 13h20

EXCUSE(S) :

Madame Marie-Christine BOUTHEAU.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER à partir de 13h25

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 8 juillet 2016	<i>Délibération</i>
	Direction générale des Territoires Direction d'appui aux territoires	N° 2016-391

Marchés Publics -
Service de transport scolaire sur le territoire de Bordeaux Métropole
Secteur Mérignac - Années 2016-2021

Lot 10-B : Secteur Mérignac - Ecoles Maternelles et Primaires (9 circuits)

Lot 11 : Secteur Mérignac - Collèges et Lycées (10 circuits)

Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

Monsieur Christophe DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'exécution du service régulier public routier de transports scolaires créé pour assurer la desserte d'établissements d'enseignement situés sur le territoire de Bordeaux Métropole à l'intention des élèves, il a été procédé, pour les années scolaires sur la période 2016 / 2021, à une mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert, en vue de la dévolution de marchés à bons de commande sans minimum, ni maximum, conformément à l'article 78 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Les services métropolitains ont ainsi mis au point un dossier de consultation des entreprises lancé en application, notamment des articles 25, 66 et 67-II du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Lots	Désignation	<i>Nombre de circuits à la date de publication</i>
	Pôle Territorial ouest	
10 B	Secteur Mérignac - Ecoles maternelles et primaires	09 circuits
11	Secteur Mérignac - Collèges et Lycées	10 circuits

Ces marchés seront conclus pour une période initiale de 1 an à partir de leur date de notification et pourront être reconduits par périodes successives de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 4 ans. La première année scolaire concernée par ce marché est la rentrée 2016.

A l'issue de cette procédure, 2 offres ont été déposées et la Commission d'appel d'offres, réunie le 23 juin 2016 a décidé d'attribuer les lots comme suit :

Lots	Désignation	Candidat retenu	Montant
10 B	Secteur Mérignac – Ecoles maternelles et primaires	Pullmans d'Aquitaine	262 511,00 € H.T
11	Secteur Mérignac – Collèges et Lycées	Pullmans d'Aquitaine	327 896,00 € H.T

Les dépenses de ce marché seront imputées sur le budget concerné de l'exercice 2016 et suivants sur les imputations suivantes :

- Chapitre 011 – Article 6042 : Achats de prestations de services – Fonction 815

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire :

- d'autoriser M. le Président à signer les marchés avec ces sociétés
- d'autoriser M. le Président à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement des marchés

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, et notamment ses articles 25, 66 et 67-II, pour lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2015/0074 en date du 13 février 2015 autorisant Monsieur le Président à prendre toute décision relative à la préparation, y compris les formalités de publicité, la passation, l'exécution et le règlement des marchés,

VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 23 juin 2016 attribuant les marchés :

- Pour le lot 10 B : Secteur de Mérignac – Ecoles maternelles et primaires (09 circuits)
- Pour le lot 11 : Secteur de Mérignac – Collèges et Lycées (10 circuits)

VU les documents de la consultation et les pièces de marché mis à disposition des élus métropolitains en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT à l'hôtel de la Métropole à la direction de la commande publique

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE par sa décision en date du 23 juin 2016, la Commission d'appel d'offres a attribué les marchés portant sur les prestations suivantes :

- Pour le lot 10 B : Secteur de Mérignac – Ecoles maternelles et primaires (09 circuits) à la société Pullmans d'Aquitaine, pour un montant de 262 511,00 € H.T
- Pour le lot 11 : Secteur de Mérignac – Collèges et Lycées (10 circuits) à la société Pullmans d'Aquitaine, pour un montant de 327 896,00 € H.T

CONSIDERANT QU'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés avec ces sociétés.

CONSIDERANT QU'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement des marchés.

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Président est autorisé à signer les marchés portant sur les prestations suivantes :

- Pour le lot 10 B Secteur Mérignac – Ecoles Maternelles et Primaires (09 circuits) avec la société Pullmans d'Aquitaine, qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse, sur la base d'un montant estimé à 262 511,00 € H.T (soit 288 762,10 € TTC)
- Pour le lot 11 Secteur Mérignac – Collèges et Lycées (10 circuits) avec la société Pullmans d'Aquitaine, qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse, sur la base d'un montant estimé à 327 896, 00 € H.T (soit 360 685,60 € TTC)

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement des marchés.

Article 3 : Les dépenses en résultant seront imputées au budget de l'exercice 2016 et suivants, sur les imputations suivantes :

- Chapitre 011 – Article 6042 : Achats de prestations de services – Fonction 815

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 8 juillet 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 19 JUILLET 2016	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 19 JUILLET 2016	Monsieur Christophe DUPRAT